



**Assemblée Générale Ordinaire
Procès verbal du 11.04.2019**

21 Rue des Pierres

31150 BRUGUIERES

11.04.2019



Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASAC du 11 Avril 2019 au 21 Rue Des Pierres 31150 BRUGUIERES

L'an deux mille dix neuf, et le onze avril, à neuf heures, les membres de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 21 Rue des Pierres 31150 BRUGUIERES sur convocation, par courrier électronique, faite par Denis SIMON.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Membres présents :

- M. Daniel CALAS	QUALITY PARTNER
- M. Stéphane CHAUWIN	CERCLE OPTIMA
- M. Gérard CORNUT	Cornut Service
- Mme Sylviane LE BORGNE	AUTO FORMATION QUALITE
- M. Eric LOURADOUR	ATELIER CORREZIEN DE FREINAGE
- M. Benoît MIGEON	TVI
- M. Carlos MAESTRO	SOGO
- M. Patrick NIAY	AD IDF Poids Lourds
- M. Gildas PINTAUD	UNITAK
- M. Stéphane RAVION	CCA
- M. Denis SIMON	ASAC
- M. Robby VANDENBERGHE	GTRUCKS
- M. Vincent VIDAL	SERVITED

Membres absents et excusés :

- M. Jean-François BERNARD	GTRUCK
- M. Stéphane BLANDIN	Niort Frères Distribution
- M. Vincent TOUZANNE	COMMINGES DIESEL

Invitée présente :

- Mme Sylvie JAYLES	Déléguée Générale ASAC
---------------------	------------------------

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Denis SIMON.
Madame Sylvie JAYLES est choisie comme secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Il n'y a donc pas de quorum.



Monsieur Denis SIMON dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation ;
- 2°) La feuille de présence de l'Assemblée ;
- 3°) Le projet des résolutions qui sera soumis à l'Assemblée ;
- 4°) Le rapport moral du Président ;
- 5°) Le rapport financier du Trésorier ;

Monsieur Denis SIMON rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- ❖ Approbation du procès-verbal de la précédente AGO en date du 05/04/2018,
- ❖ Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31/12/2018,
- ❖ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et affectation du résultat,
- ❖ Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration,
- ❖ Élection des membres du Conseil d'Administration,
- ❖ Pouvoirs à donner en vue des formalités,
- ❖ Questions diverses.

Les résolutions sont alors soumises aux voix :

✓ **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le procès verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire en date du 05 Avril 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture, du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés. Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2018, font apparaître un bénéfice de 1.292 €.



L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la sorte :

Au poste « réserves/fonds associatifs », 1.292 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Cinquième résolution**

Mr Denis SIMON rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.

Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats se font connaître et se présentent. Ils déclarent chacun qu'ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Sont candidats aux postes d'administrateur nommés par collège.

Collège A : 6 sièges :

- « Gérard CORNUT »
- « Eric LOURADOUR »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Vincent VIDAL »

Collège B : 7 sièges :

- « Jean-François BERNARD »
- « Stéphane BLANDIN »
- « Sylviane LEBORGNE »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Patrick NIAY »
- « Robby VANDENBERGHE »

Collège C : 2 sièges :

- « Daniel CALAS »
- « Stéphane CHAUWIN »
- « Gildas PINTAUD »

La résolution suivante est mise aux voix



Tableau des pouvoirs :

<u>COLLÈGE</u>	<u>Prénom et Nom</u>	<u>Organisme</u>	<u>Pouvoirs</u>
A	Eric LOURADOUR	Atelier Corrèzien de Freinage	2
A	Gérard CORNUT	CORNUT SERVICE	0
A	Stéphane RAVION	Coignières Centre de Contrôle	0
A	Vincent VIDAL	SERVITED	2
B	Benoît MIGEON	TVI	2
B	Patrick NIAY	AD Poids Lourds	2
B	Carlos MAESTRO	AD Poids Lourds (SOGO)	2
B	Sylviane LEBORGNE	G. TRUCK (AUTO FORMATION QUALITE)	2
B	Robby VANDENBERGHE	G TRUCK	1
C	Stéphan CHAUWIN	CERCLE OPTIMA	0
C	Daniel CALAS	QUALITY PARTNER	0
C	Gildas PINTAUD	UNITAK	0
Président	Denis SIMON		2

Tous les candidats du Collège A ont été élus avec 26 voix pour, 0 contre, 0 abstention, 2 bulletins nuls

Tous les candidats du Collège B ont été élus avec 26 voix pour, 0 contre, 0 abstention, 2 bulletins nuls

Le vote des candidats du Collège C se décompose de la sorte :

Mr CHAUWIN : « 26 voix pour », « 0 contre », « 0 abstention », « 2 bulletins nuls »

Mr PINTAUD : « 23 voix pour », « 3 contre », « 0 abstention », « 2 bulletins nuls »

Mr CALAS : « 3 voix pour », « 23 contre », « 0 abstention », « 2 bulletins nuls »



L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, pour une durée d'un an, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- « Jean-François BERNARD »
- « Stéphane BLANDIN »
- « Stéphan CHAUWIN »
- « Gérard CORNUT »
- « Sylviane LE BORGNE »
- « Eric LOURADOUD »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Patrick NIAY »
- « Gildas PINTAUD »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Robby VANDENBERGHE »
- « Vincent VIDAL »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Denis SIMON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Secrétaire Général

Benoît MIGEON

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.